DLP 28-3-8603042

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES — MINISTERE DE L'AGRICULTURE ®



SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70

Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n°73
du *18 Mars 1986*

DERNIER BULLETIN DE L'ABONNEMENT 1985

- *N'oubliez pas de vous* ***réabonner***
- *Flavescence dorée de la vigne : le traitement d'hiver est à faire dés cette semaine.*
- ***Agrumes*** *= traitement* ***d'hiver*** *aprés la taille*
- ***Pins*** *= les processions de* ***chenilles*** *commencent*
- *Cultures maraichères : comment lutter contre les* ***aleurodes*** *, les* ***maladies*** *des salades.*

VIGNE

Flavescence dorée de la vigne

Le traitement destiné à lutter contre les oeufs d'hiver de la cicadelle est à réaliser dés cette semaine, le Nielluciu arrivant progressivement au stade B

Pulvérisez une bouillie contenant 45 g/hl de parathion. Bien lessiver les ceps.

B
Bourgeon dans le coton

AGRUMES

Le traitement d'hiver doit être réalisé dés que la taille est terminée. Il permet de détruire les formes hivernantes de cochenilles aleurodes, acariens et pucerons. Il doit-être effectué dans tous les vergers ayant eu des populations élevées de ces parasites en 1985.

.../...

P 36

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D
ISSN 0739-9633

La bouillie doit-être copieuse (2000 à 2500 litres par ha). Utilisez 1,5l/hl d'huile blanche d'été à laquelle vous ajouterez soit un acaricide spécifique, soit 200 cc d'Ultracide 20 liquide par hectolitre si vous avez surtout observé des larves de cochenilles.

PINS

- Processionnaires du pin

Elles quittent progressivement leurs nids d'hiver pour aller se nymphoser dans le sol. Vous pouver encore pulvériser une bouillie insecticide sur les bas des troncs afin de détruire une partie des chenilles (par exemple un produit à base de lindane ou pyrethrinoïdes).

CULTURES MARAICHERES

- Aleurodes des serres

En lutte raisonnée dés que vous observez la première "mouche blanche" sur les plantes ou sur les pièges jaunes, intervenez avec au minimum trois traitements à 7 jours d'intervalle avec

**	bioresmethrine	6g matière active/hl peu toxique pour les insectes utiles	ISATHRINE RESBUTHRIN
**	cypermethrine	5 g matière active/hl	RIPCORD QUOMADIN KAFIL SHERPA MASTOR CYMBUSH
**	deltamethrine	1,25 g matière active/hl	DECIS KOTHRIN
**	dichlorvos	100 g/l matière active/hl peu toxique pour les insectes utiles	CARMETHIN DEDEVAP DICHLOTOX DICLORCAL DURVOS APHITOX TRADIAPHOS
**	pyrimyphos - méthyl	500 g matière active/hl action systemique	ACTELLIC

....

- ***Mouches des cultures légumières***

A la liste parue dans le n° 71, il faut ajouter benfuracarbe = ONCOL autorisé sur mouches de la carotte, du chou, du navet à 20 kg/ha de produit commercial

- ***Maladies des salades***

Le temps pluvieux de ces derniers jours est particulièrement favorable au développement de maladies cryptogamiques. vous pouvez lutter

...> en pépinière

MALADIE	Matière Active / are	Observations
MILDIOU	Zinébe (2 premiers traitements) .... 16 g puis mancozébe .... 16 g	Traitements indispensables dés la levée et jusqu'à la plantation tous les 5 jours,par croissance rapide : tous les 3 jours
BOTRYTIS	iprodione .... 7,5 g ou thirame .... 16 g	1 à 2 traitements suffisent généralement. Action dépressive possible avec thirame

...> de la plantation à la récolte, *Utilisez une association de 2 fongicides l'un efficace contre le mildiou, l'autre contre botrytis et sclérotinia.*

MATIERE ACTIVE		EFFICACE CONTRE			
Nom	Dose g/are	Mildiou	Botrytis	Sclérotinia	Divers
mancozébe	16	+++			
manébe	16	+++			
zinébe	20	+++			
folpel	15	+	+		Rhizoctonia Solani ++
iprodione	7,5		+++	++	
procimidone•(1)	7,5		+++	++	
vinchlozoline(1)	7,5		+++	++	
cymoxanil + mancozébe (Fulvax, rémiltine)		+++			
phoséthyl AL + mancozébe (Rhodax)		+++			
Cuivre métal (sulfate neutralisé)	20 à 25	Sur scaroles : contre maladies bactériennes Sur laitues : contre mildiou (Cu, en association. Attention au risque de phytotoxicité			

Efficacité : + faible ++ moyenne +++ bonne • : interdit en suisse

(1) ne pas utiliser sur jeunes plantes, ni en association avec un insecticide : risque de phytotoxicité

ATTENTION : ***l'emploi du thirame aprés plantation est désormais interdit***

DERNIER TRAITEMENT : STADE 16 - 18 feuilles

(C) SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX 1986 - Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

============================